

Stipulations : Bourses pour stagiaires 2024 de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada

Résumé

La vision de la Société canadienne de la SLA est de bâtir « un avenir sans SLA », tandis que celle de la Fondation Brain Canada est de « Une science audacieuse pour la santé cérébrale ». Ces deux partenaires partagent la même conviction quant à l'importance d'épauler les chercheurs en début de carrière pour mieux les engager sur le chemin de la découverte et des progrès scientifiques. D'ailleurs, c'est en attirant l'intérêt des étoiles montantes que le milieu de la recherche sur la SLA réussira à préparer la relève, tout en cultivant et en appuyant des idées novatrices et des découvertes révolutionnaires touchant toutes les sphères de la science du cerveau.

À propos de Société canadienne de la SLA

La Société canadienne de la SLA travaille à changer ce que signifie vivre avec la sclérose latérale amyotrophique, une maladie implacable et terminale. Ancré et informé dans la communauté canadienne de la SLA, nous répondons au besoin urgent non satisfait de traitements qui ont le pouvoir de changer la vie en investissant dans des recherches de haute qualité qui alimentera la découverte scientifique et en engageant l'industrie, en soutenons une capacité clinique accrue et en plaidant pour un accès à des traitements équitables, abordables et rapides à des thérapies éprouvées. Répondant à un énorme besoin de connaissances, de sensibilisation et d'éducation actuelles et crédibles sur la SLA, nous donnons aux Canadiens atteints de la SLA les moyens de s'orienter dans les réalités actuelles de la SLA, d'être des consommateurs informés sur la SLA, et de plaider efficacement en faveur du changement. En Ontario, nous fournissons des services communautaires directs pour aider les gens à s'orienter dans la SLA. Fondé en 1977, nous sommes un organisme de bienfaisance enregistré qui ne reçoit aucun financement gouvernemental de base – notre travail est soutenu par de généreux donateurs qui partagent notre vision d'un avenir sans SLA. www.als.ca/fr/

À propos de la Fondation Brain Canada

La Fondation Brain Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. Depuis plus de vingt ans, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, et de veiller à ce que le Canada dispose d'un excellent bassin de talent pour demeurer à l'avant-garde de la recherche sur le cerveau. La vision de la Fondation Brain Canada est de comprendre le cerveau, en santé et dans la maladie, d'améliorer la vie et d'avoir un impact sociétal.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) est un accord public-privé entre le gouvernement du Canada, par l'entremise de Santé Canada, et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. La Fondation appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques. À ce jour, Santé Canada a investi plus de 155 millions de dollars par le truchement du FCRC, un montant qui a été égalé par la Fondation Brain Canada ainsi que ses donateurs et partenaires. www.braincanada.ca/fr

Renseignements sur la bourse

- Ce programme comporte une enveloppe de 315 000 \$.
- La distribution des fonds entre doctorants et postdoctorants sera en fonction du mérite des projets présentés.
- Les bourses octroyées aux doctorants totaliseront chacune 25 000 \$ par année pour une période d'au plus trois ans.
- Les bourses octroyées aux postdoctorants totaliseront chacune 55 000 \$ par année pour une période d'au plus trois ans.

Utilisation des fonds

- Les fonds couvriront uniquement les allocations/salaires.
- Les fonds ne peuvent servir à payer les avantages sociaux aux employés rémunérés par l'établissement hôte.
- En cas de cessation prématurée de la bourse, les fonds inutilisés devront être remboursés à la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada.

La Société canadienne de la SLA et Brain Canada ne souhaitent pas posséder ou avoir un intérêt direct dans la propriété intellectuelle qui pourrait découler des projets de recherche financés. Le programme de recherche conjoint est entièrement consacré à l'avancement de la compréhension globale de la SLA et d'autres maladies neurologiques, ainsi qu'à la mise au point d'avenues thérapeutiques pour ralentir la progression de la maladie. La Société canadienne de la SLA et Brain Canada appuient les politiques de propriété intellectuelle des institutions hôtes des boursiers où les fonds sont distribués.

Admissibilité

Il est bien établi que l'on favorise l'excellence, l'innovation et la créativité lorsqu'on accroît l'équité, la diversité et l'inclusion. Dans cet esprit, la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada se font un devoir de promouvoir l'excellence en faisant preuve d'équité et encouragent les candidats de parcours diversifiés à participer à ce concours. Cette démarche favorise l'expression de perspectives, approches et expériences diverses, y compris celles de groupes sous-représentés.

Critères généraux d'admissibilité

Tous les demandeurs doivent avoir préalablement accompli des travaux de recherche, peu importe le domaine, mais les travaux et la formation qu'ils proposent d'entamer doivent avoir un rapport avec la SLA. Les demandeurs doivent jouer un rôle essentiel dans un projet de recherche ciblant spécifiquement la SLA et ils doivent décrire clairement en quoi consistera leur participation. Ce projet doit donner lieu à une ou plusieurs communications présentées lors d'un congrès scientifique ou publiées dans une revue scientifique.

Projet de recherche – doctorat

Au moment de présenter leur candidature, les stagiaires admissibles doivent être dans les trois premières années d'études de doctorat ou doivent avoir présenté une demande d'inscription à un programme de doctorat ou avoir été acceptés à un programme de doctorat, lequel est supervisé par un chercheur occupant un poste universitaire dans un établissement canadien admissible en vertu des [normes des IRSC](#). Les demandeurs doivent être en mesure de commencer leurs études de doctorat et/ou leur financement avant le 31 décembre 2024. Les stagiaires œuvrant dans un laboratoire canadien mais qui ne sont pas de nationalité canadienne sont admissibles, mais ils devront prouver qu'ils sont autorisés à travailler/étudier au pays pendant la période de financement.

Projet de recherche – postdoctorat

Les stagiaires admissibles occupent ou ont décroché un poste postdoctoral, lequel est supervisé par un chercheur occupant un poste universitaire dans un établissement canadien admissible en vertu des [normes des IRSC](#). Les stagiaires œuvrant dans un laboratoire canadien mais qui ne sont pas de nationalité canadienne sont admissibles, mais ils devront prouver qu'ils sont autorisés à travailler/étudier au pays pendant la période de financement. Au moment de présenter leur candidature, les demandeurs doivent être en phase de transition du doctorat au postdoctorat, ou en être à leurs deux premières années d'études postdoctorales.

Dates importantes

- | | |
|---|---------------------------|
| • Appel de demandes | Le 20 février 2024 |
| • Date limite de réception des candidatures | Le 3 avril 2024 (13h HAE) |
| • Annonce des lauréats | Juillet 2024 |
| • Commencement du financement (au plus tôt) | Le 1 septembre 2024 |

Veillez noter que tous les candidats, quel que soit le régime, doivent être en mesure de commencer leur financement au plus tard le 31 décembre 2024.

Processus de demande

Les demandes dûment complétées doivent être soumises par courriel à l'équipe de recherche de la Société canadienne de la SLA (research@als.ca), **en un seul fichier PDF**, au plus tard le **3 avril 2024 à 13 h HAE**. Les demandeurs devraient demander un accusé de réception et une confirmation de lecture. Un accusé de réception sera envoyé dès réception du courriel. Veuillez communiquer directement avec l'équipe de recherche de la Société canadienne de la SLA si vous ne recevez pas d'accusé de réception.

Les exigences de mise en forme de la demande sont les suivantes : document de format lettre, marges d'au moins 0,5 pouce ou 1,27 cm, et textes à simple interligne utilisant des polices standard (Calibri-11, Arial-11 ou Times Roman -12). La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. **Les demandeurs ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur demande respecte ces exigences et qu'elle est reçue avant la date limite.**

Veuillez transmettre les sections de la demande dans l'ordre suivant :

- 1) Page couverture
- 2) Lettre de candidature (2 pages maximum)
- 3) Lettre du superviseur proposé (2 pages maximum)
- 4) Résumé scientifique (½ page maximum)
- 5) Plan de recherche ou de stage proposé (3 pages maximum)
- 6) Figures et tableaux (facultatif, 1 page maximum)
- 7) Milieu de formation en recherche (1 page maximum)
- 8) Pourcentage de temps qui sera consacré à d'autres activités (½ page maximum)
- 9) *Curriculum vitae* du demandeur (aucune limite de pages)
- 10) *Curriculum vitae* du superviseur proposé (4 pages maximum)
- 11) Lettre d'appui additionnelle

1) Page couverture

À noter : il s'agit d'un formulaire à remplir (document Word) [téléchargeable](#) sur le site web de la Société canadienne de la SLA, qui devra être dûment rempli et signé.

2) Lettre de candidature

Cette lettre permet au demandeur de faire valoir les raisons pour lesquelles sa candidature devrait être retenue. Les sujets pouvant être abordés incluent notamment :

- L'expérience du candidat et son rapport avec cette proposition.
- Les objectifs de recherche et la façon dont le contenu et le milieu de formation y contribueront.
- Les objectifs de carrière du candidat et la façon dont le contenu et le milieu de formation y contribueront.

- L'importance des travaux envisagés dans le cadre de la recherche sur la SLA, et par rapport à la vision de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada.

3) Lettre du superviseur proposé

La lettre du superviseur proposé doit énoncer les raisons qui motivent l'appui du candidat, notamment sa compatibilité avec le programme de recherche, la façon dont le superviseur encadrera le cheminement professionnel du candidat, et en quoi les travaux de recherche et le milieu de formation prépareront le stagiaire à une carrière de chercheur dans le domaine de la SLA.

4) Résumé scientifique

Résumé scientifique d'environ ½ page expliquant l'hypothèse sur laquelle reposent les travaux, leur justification, leurs objectifs spécifiques et leur portée.

5) Plan de recherche ou de stage proposé

Le plan de recherche peut être dressé en collaboration avec le superviseur proposé (maximum de **TROIS** pages, excluant la bibliographie). Le plan de recherche doit inclure les rubriques suivantes :

- Justification du projet
 - Incluant l'hypothèse qui le sous-tend
- Objectifs spécifiques
- Contexte
 - Il n'est pas nécessaire de présenter une analyse exhaustive du corpus scientifique. Fournir uniquement les renseignements qui permettront de bien comprendre le projet, car les examinateurs sont des spécialistes de la SLA et des maladies neurodégénératives.
- Données préliminaires (le cas échéant)
- Plan de recherche
 - Un plan précis et logique des expériences qui serviront à valider l'hypothèse et les objectifs établis.
 - une description de la manière dont les considérations relatives au sexe, au genre et/ou à la diversité sont prises en compte dans le projet de recherche, le cas échéant
- Bibliographie
 - Inclure le titre et les auteurs de tous les articles cités (la bibliographie est exclue du nombre maximal de pages).

6) Figures et tableaux (facultatif)

Il est permis d'ajouter une page supplémentaire pour présenter les figures et/ou les tableaux qui accompagnent le plan de recherche (y compris les données ou renseignements préliminaires étayant sa faisabilité). Cette page ne peut pas être utilisée pour communiquer du texte supplémentaire.

7) Milieu de formation en recherche

La description du milieu de formation peut inclure, entre autres, l'espace, l'équipement et le personnel de soutien offert au candidat, les occasions de perfectionnement professionnel, etc. (le cas échéant).

8) Pourcentage de temps qui sera consacré à d'autres activités

Fournir une répartition du temps consacré aux activités supplémentaires.

9) Curriculum vitae du candidat

Le *curriculum vitae* du demandeur doit comprendre les rubriques suivantes : Études et formation; Titres de poste et mentions d'honneur; Activités professionnelles et prix; Publications revues par des pairs; et Présentations orales ou par affiche. Pour les publications avec plus d'un auteur, indiquer la mesure dans laquelle le candidat y a contribué. Veuillez ne pas soumettre le CV commun des IRSC. Aucune limite de pages.

10) Curriculum vitae du superviseur proposé

Le *curriculum vitae* du superviseur doit suivre le modèle de notice biographique des NIH, incluant notamment : Études et formation; Titres de poste et mentions d'honneur; Champ de recherche (un paragraphe); Activités professionnelles et prix; Publications revues par des pairs pertinentes à la demande; et Fonds de recherche (cinq dernières années). Maximum de **QUATRE** pages. Veuillez ne pas soumettre le CV commun des IRSC.

11) Lettre d'appui additionnelle

Pas plus d'une seule lettre d'appui additionnelle doit être envoyée directement à research@als.ca.

Examen de la demande

Dans tous les cas, les demandes seront examinées par un comité d'experts qui seront choisis conjointement par la Fondation Brain Canada et la Société canadienne de la SLA. Le comité d'examen sera composé, notamment, de membres du Conseil consultatif et médical (CCSM) de la Société canadienne de la SLA qui ne présentent pas de conflits d'intérêts, de chercheurs hors du milieu de la SLA qui possèdent une expertise pertinente, et de membres additionnels issus du milieu de la recherche canadienne (le cas échéant).

Les examinateurs évalueront les mérites de chaque candidat, la qualité du projet, le travail déjà accompli ainsi que la pertinence de la recherche par rapport à la SLA. Deux examinateurs seront assignés à chaque demande et, sur la base de leurs notes préliminaires, un sous-ensemble de demandes sera discuté et noté en direct par l'ensemble du comité pour le classement et la recommandation.

Les équipes de recherche de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada, ainsi que les PDG et le(s) membre(s) observateur(s) du conseil se réuniront pour s'entendre sur les recommandations de financement avant de les présenter au conseil d'administration. Le vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA transmettra aux demandeurs les commentaires anonymes des évaluateurs ainsi qu'un résumé des principaux points de discussion, si le projet a fait l'objet d'une discussion approfondie.

Conditions de la bourse

1. Les fonds prendront la forme de versements annuels à l'établissement du superviseur (établissement hôte). Les fonds seront versés sous réserve de l'approbation du comité d'éthique de l'établissement hôte du superviseur, le cas échéant (expériences chez des sujets humains ou des animaux, ou avec des matières dangereuses). À noter : il incombe au superviseur d'obtenir toutes les approbations nécessaires auprès du comité d'éthique des établissements concernés et de les transmettre au vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA. Tout changement notable aux objectifs du projet ou à la répartition du budget doit être préalablement autorisé par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada.
2. Un rapport d'étape annuel doit être fourni. Celui-ci comprend notamment une description des progrès scientifiques et un état financier dressé par l'établissement hôte, à remettre respectivement dans les 30 et 60 jours suivant la date anniversaire du début du projet. Les versements suivants seront effectués dans la mesure où les exigences en matière de reddition de comptes et de progrès scientifiques auront été satisfaites. À noter : le financement pourrait être interrompu ou annulé faute de produire ces rapports dans les délais prévus. Un rapport final doit être remis dans les 60 jours suivant la fin de la bourse. La Société canadienne de la SLA fournira un modèle de rapport au boursier. Les rapports seront examinés par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada.
3. Le financement est assujéti au respect des politiques de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada.
4. Le boursier doit aviser la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada de toute offre concurrente visant une bourse ou un salaire offert par une tierce partie. Dans la mesure du possible, des efforts seront déployés pour permettre un financement collaboratif.
5. L'objectif des bourses est de financer des travaux de recherche qui resteront dans le domaine public. Tous les documents, présentations, résumés scientifiques, etc. doivent mentionner le financement accordé par la Société canadienne de la SLA, le gouvernement du Canada (Santé Canada) et la Fondation Brain Canada. Les boursiers doivent faire de leur mieux pour publier les résultats de leurs travaux et pour souligner l'appui financier offert par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada lors d'événements rapportés par les médias ayant trait aux travaux financés. Les boursiers doivent transmettre au vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA un

exemplaire de tout article ou autre présentation qui s'apprête à être publié. Ils doivent aussi promptement aviser la Société canadienne de la SLA de la tenue de tout événement média associé à leur projet. Celle-ci en avisera à son tour la Fondation Brain Canada.

6. Les boursiers doivent aviser le vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA de tout problème important, manque de ressources, source de financement supplémentaire ou changement au plan de recherche pendant la durée de la bourse. Conformément aux politiques de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada, si le boursier prend congé (congé parental, arrêt de travail pour cause médicale, invalidité prolongée), le versement de la bourse sera interrompu jusqu'à son retour. Cette bourse ne donne pas lieu à un congé payé. Le boursier a droit à des vacances, conformément aux politiques de l'établissement hôte.
7. Afin d'appuyer la mission de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada, les boursiers devront s'engager activement auprès de ces organismes ou en promouvoir la cause lorsqu'on leur en fait la demande.
8. Les boursiers doivent faire de leur mieux pour participer au Forum de recherche annuel de la Société canadienne de la SLA, même s'ils n'accompagnent pas leur superviseur à titre de chercheur débutant. La Société canadienne de la SLA réglera leurs dépenses à titre d'invité commandité.

Questions et renseignements supplémentaires

David Taylor, Ph. D.
Vice-président, recherche
Société canadienne de la SLA
180, rue Bloor Ouest, bureau 500
Toronto, ON M5S 2V6
Courriel : research@als.ca

Julia Segal, Ph. D.
Gestionnaire de programmes
Fondation Brain Canada
1200, avenue McGill College, bureau 1600
Montréal, QC H3B 4G7
Courriel : programs@braincanada.ca